



Dans un seul et même service :

- De la doctrine
- De la législation
- De la jurisprudence
- Des milliers de liens hypertextes
- Primeur – Un service d’alerte
- Un registre de facturation

Abonnement annuel à usage illimité incluant de la formation gratuite

Doctrine

Le texte intégral des articles publiés dans les **Développements récents** du Service de la formation continue du Barreau du Québec (depuis 2002) et dans les **12 volumes de la Collection de droit** de l’École du Barreau du Québec (depuis 2004).

Législation

Toutes les **lois provinciales** à l’exception de celles en fiscalité **mises à jour chaque semaine** suivant les ajouts et les modifications publiées au cours de la semaine dans la *Gazette officielle du Québec*.

Jurisprudence*

Le texte intégral de toutes les décisions qui ont fait l’objet d’un résumé dans **J.E. depuis 1986** et des milliers de jugements qui sont diffusés exclusivement dans le REJB.

Plus de **3 000 résumés par année depuis 1997**, ce qui représente près de **800 résumés de plus** par année que le nombre publié dans J.E.

Des résumés d’une sélection de décisions rendues **entre 1994 et 1996** par la Cour suprême du Canada, la Cour d’appel, la Cour supérieure et la Cour du Québec.

Primeur

Pour vous tenir au courant des **développements** jurisprudentiels **récents**, recevez, **chaque vendredi par courriel**, les résumés des décisions se rapportant à des domaines de droit que vous avez préalablement sélectionnés.

Registre de facturation

Pour imputer vos frais de recherche et de consultation à vos clients et **recupérer ainsi vos frais d’abonnement**.

Des milliers de liens hypertextes

Pour accéder à la doctrine, à la jurisprudence et à la législation citées dans les documents qui sont en cours de consultation.

Formation sans frais

Des séances de formation sans frais sont offertes soit à nos bureaux, soit par téléphone ou, encore, à vos bureaux.

Abonnement annuel à usage illimité

Pas de paiement à la pièce, pas de tarif horaire. Un prix fixe pour 12 mois, peu importe le nombre de recherches et de consultations.

* Voir la page suivante pour une description détaillée.

» Textes intégraux

Cour suprême du Canada

Toutes les décisions rendues depuis 1986.

Cour d'appel

Toutes les décisions rendues depuis 1986 qui ont fait l'objet d'un résumé dans J.E.

Cour supérieure

Toutes les décisions rendues depuis 1986 qui ont fait l'objet d'un résumé dans J.E. ainsi que toutes les décisions déposées sur le site www.jugements.qc.ca de SOQUIJ depuis le 1^{er} février 2002.

Cour du Québec

Toutes les décisions rendues depuis 1986 qui ont fait l'objet d'un résumé dans J.E. ainsi que

toutes les décisions de la chambre civile et de la chambre criminelle et pénale déposées sur le site www.jugements.qc.ca de SOQUIJ depuis le 1^{er} février 2002.

Cours municipales

Une sélection des décisions rendues depuis 1986, incluant toutes les décisions qui ont fait l'objet d'un résumé dans J.E.

Instances administratives

Une sélection des décisions rendues depuis 1986, incluant toutes les décisions qui ont fait l'objet d'un résumé dans J.E.

Cette banque est mise à jour quotidiennement. Près de 300 jugements y sont ajoutés chaque semaine.

» Résumés

Cour suprême du Canada

Une sélection des décisions rendues entre 1994 et 1996 ainsi que toutes les décisions rendues depuis 1997.

Cour d'appel

Une sélection des décisions rendues entre 1994 et 1996 ainsi que toutes les décisions motivées rendues depuis 1997.

Cour supérieure

Une sélection des décisions rendues depuis 1994, incluant toutes les décisions qui ont fait l'objet d'un résumé dans J.E.

Cour du Québec

Une sélection des décisions rendues par la chambre civile depuis 1994 et par la chambre criminelle et pénale depuis 1997, incluant toutes les décisions qui ont fait l'objet d'un résumé dans J.E.

Cours municipales

Une sélection des décisions rendues depuis 1997, incluant toutes les décisions qui ont fait l'objet d'un résumé dans J.E.

Instances administratives

Une sélection des décisions rendues depuis 1997, incluant toutes les décisions qui ont fait l'objet d'un résumé dans J.E.

Cette banque est mise à jour chaque semaine. Une soixantaine de résumés y sont alors ajoutés.

Référence

Vous permet de retrouver une décision à partir de son numéro J.E. Ce champ vous permet également de repérer une décision avec son numéro DCQI ou son numéro REJB ou EYB.

Les opérateurs dans un menu déroulant

Grâce au menu déroulant contenant la liste des opérateurs, vous pouvez exécuter vos recherches plus facilement puisque vous n'avez plus à vous rappeler la signification de chacun des opérateurs.

Doctrines citant et Jurisprudence citant

En un seul clic, obtenez la doctrine et la jurisprudence qui citent le document que vous êtes en train de consulter.

Raffiner votre recherche

Grâce au lien Modifier, vous pouvez raffiner votre recherche et obtenir ainsi des résultats encore plus pertinents.

Recherche dans toutes les banques

Effectuez vos recherches plus rapidement en utilisant l'écran de recherche Toutes les banques. D'un seul coup, vous obtenez une page Sommaire des résultats indiquant le nombre de documents trouvés dans chacune des banques (Jurisprudence, Doctrine et Législation). Vous pouvez alors naviguer aisément d'une liste des résultats à l'autre.

Occurrences dans leur contexte

Pour vous aider à identifier rapidement les décisions pertinentes, les paragraphes des décisions où se retrouvent les occurrences des termes recherchés s'affichent dans la Liste des résultats.

Journal

Retracez toutes les recherches exécutées et les consultations faites au cours des trois derniers mois grâce au Journal. Le Journal vous sert aussi d'outil pour imputer les frais de recherche à vos clients.

Sauvegarde et partage d'information

Sauvegardez vos recherches aussi longtemps que vous le désirez, annotez des documents, imprimez-les, téléchargez-les et envoyez-les par courriel.

Saisie du numéro de dossier dès l'ouverture de votre session

Assurez un meilleur suivi de vos dossiers en inscrivant obligatoirement, à chaque nouvelle session de recherche, le numéro de dossier de votre client. Vous pourrez ainsi imputer vos frais de recherche et de consultation à vos clients.